Connaissance du fonctionnement institutionnel I

UE 23

Enseignant(s) responsable de l'UE : Eléonore VANOPDENBOSCH
Autres enseignant·e·s de l'UE : Brenda CONDE, Gilles COWEZ

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	EDU21CFI
Nombre de crédits ECTS	3 (facteur de pondération)
Volume horaire	60 h (Q1 60 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont 79 A, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
ED21OGE2 Organisation et gestion des établissements 2	20	1	NON
ED21LR2 Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2	20	1	NON
ED21CFIEM Education aux multimédias 2	20	1	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec un sens critique
- **HE02** HE. 2. respecter un cadre déontologie et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
- **HE03** HE. 3. être un acteur institutionnel et social engagé
- **HE04** HE. 4. s'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates
- **RE01.2** ARES. 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- **RE02.1** ARES. 2.1 Respecter les règlementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- **RE06** ARES. 6 Déployer son « savoir-y-faire1 » relationnel dans la rencontre avec la personne :

Autres connaissances ou compétences prérequises

Organisation et gestion des établissements 2

/

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2

/

Education aux multimédias 2

/

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Organisation et gestion des établissements 2

Objectifs

Comprendre le fonctionnement et la législation spécifique au secteur de l'aide à la jeunesse
Comprendre le fonctionnement et les obligations d'une ASBL agréée par l'AGAJ dans le cadre de l'aide à la jeunesse

Comprendre la gestion comptable et la gestion des subsides d'une ASBL agréée

Contenu

L'aide à la jeunesse:

Porte d'entrée dans le secteur pour une situation familiale

Chemin que suit cette situation selon l'accord ou non des parents

Différencier les procédures "mineur en danger", "mineur délinquant", "mineur malade mental"

Approche des différentes institutions (services)

Partage des documents de procédure (accord d'aide, application de mesure, jugement...)

ASBL:

Différencier ASBL et service publique dans l'aide à la jeunesse

Le fonctionnement et les obligations d'une ASBL agréée par l'AGAJ

Comptabilité et gestion des subsides d'une ASBL agréée par l'AGAJ:

Subvention (enveloppes triennales)

ESD

Budget

Imputation

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2

Objectifs

- Comprendre et intégrer les apports des différentes normes législatives en matière de droit de la jeunesse
- Comprendre le fonctionnement et connaître les institutions du secteur du handicap

- Comprendre le fonctionnement et connaître les institutions du secteur de la santé mentale

Contenu

- Les lois et décrets en droit de la jeunesse
- Le secteur du handicap : fonctionnement et institutions
- Le secteur de la santé mentale : fonctionnement et institutions

Education aux multimédias 2

Objectifs

- développer chez l'apprenant·e une **analyse critique des messages et des représentations médiatiques**;
- **comprendre le contexte** économique, social et culturel dans lequel les médias sont produits, partagés et utilisés;
- favoriser **l'apprentissage de l'expression et de la communication par les médias** ;
- permettre **une réflexion sur ses propres comportements** à l'égard des médias, tant comme récepteur que comme émetteur ou contributeur.

Contenu

- Les médias et les compétences en éducation aux médias
- Les spécificités du langage visuel et audiovisuel
- L'analyse critique des sources médiatiques
- Sensibilisation au bon usage des nouveaux médias (étude de cas, exemples)
- Pratique et usages d'internet et des intelligences artifielles
- Impacts du digital sur les enjeux actuels : fracture numérique, impact environnemental, sociétal, cyberharcèlement, questions de genre, EVRAS, ...
- ...
- Tout contenu pertinent et lié à l'actualité de la profession d'éducateur·ice et des médias

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Organisation et gestion des établissements 2

Alternance de cours magistraux et exemples issus de la pratiques professionnelles

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2

Questionnement par rapport au sujet abordé
Explication des termes et notions nouvelles via des exemples concrets
Différents documents, questions

Education aux multimédias 2

Alternance de cours magistraux , d'exemples et d'applications, de cours en autonomie, de classe inversée

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Organisation et gestion des établissements 2

A l'issue du cours l'étudiant est capable de cerner les principes de fonctionnement de l'aide à la jeunesse et de la gestion comptable d'une ASBL agréée par l'AGAJ

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2

A l'issue du cours l'étudiant est capable de cerner les principes de fonctionnement de l'aide à la jeunesse, le fonctionnement du secteur du handicap et de la santé mentale.

Education aux multimédias 2

A l'issue du cours l'étudiant·e est capable :

- de maîtriser le langage multimédia abordé au cours
- de porter un regard critique sur les médias et les objets médiatiques dont ils ou elles sont les producteur·ices et/ou récepteur·ices
- de comprendre les mécanismes qui biaisent notre compréhension du monde et de l'information qui nous est soumise
- de comprendre les enjeux sociétaux actuels liés aux médias et d'adopter une posture réflexive en lien avec sa pratique professionnelle et personnelle.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Education aux multimédias 2 : Les documents pour le cours de multimédia sont disponibles sur l'e-campus	sur le campus numérique	—
Organisation et gestion des établissements 2 : le cours d'organisation et gestion des établissements est disponible sur le campus numérique.	—	—
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2 : Les documents pour le cours de ED21LR2 sont disponibles sur l'e-campus et font partie de la matière d'examen	sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Organisation et gestion des établissements 2 — méthode d'intégration : 33 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2 — méthode d'intégration : 34 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Education aux multimédias 2 — méthode d'intégration : 33 %			
Travaux hors session	40 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	60 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé

Le travail est à remettre pour l'avant dernier cours du quadrimestre 1.

Les dictionnaires papier et référentiels orthographiques sont autorisés durant l'examen.

Les travaux présentant plus de 10 fautes d'orthographe sont automatiquement sanctionnés de la note de 0/20.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Utilisation de l'IA pour la **maîtrise de la langue** est autorisée ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

Août			
Organisation et gestion des établissements 2 — méthode d'intégration : 33 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 2 — méthode d'intégration : 34 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Education aux multimédias 2 — méthode d'intégration : 33 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé

Le travail est à remettre pour le premier jour de la session d'examens.

Les référentiels orthographiques et dictionnaires sont autorisés durant l'examen.

Les travaux présentant plus de 10 fautes d'orthographe sont automatiquement sanctionnés de la note de 0/20.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Utilisation de l'IA pour la **maîtrise de la langue** est autorisée ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.